



Accusé de réception en préfecture
041-244100806-20170619-DELIB17-34-DE
Date de télétransmission : 03/07/2017
Date de dépôt en préfecture : 03/07/2017

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 19 JUIN 2017**

Le 19 juin deux mille dix-sept, à 20H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le 12 juin, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Etaient présents :

LA FERTE IMBAULT :

Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

MARCILLY-EN-GAULT :

Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,

ORÇAY :

Madame Michèle MOREAU

PIERREFITTE-SUR-SAULDRE :

Monsieur Jacques LAURE, délégué titulaire,

SALBRIS :

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Christiane LALLOIS, Madame Emmanuelle ROEKENS, Monsieur Jean-Yves THEMIOT, Madame Marie-Lise CARATY, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS :

Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON, Madame Corinne PENICAUD, délégués titulaires,

SOUESMES :

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE, délégués titulaires,

THEILLAY :

Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, délégués titulaires.

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 20

VOTE : 24

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :

Publié / Notifié le :

Absents excusés et Pouvoirs

Madame Françoise VANDEMAELE, pouvoir à Madame ROEKENS

Monsieur Michel CHAUVIN

Madame Marie-Laure CHOLLET

Madame Stéphanie DARDEAU

Monsieur Jean CHICAULT, pouvoir à Monsieur THEMIOT

Monsieur Philippe DEBRE, pouvoir à Madame LALLOIS

Madame Mauricette ROQUE pouvoir à Monsieur CHOPIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre MAURICE

OBJET : -----

**2017-34 CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA CCSR
POUR L'INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES DE LOIR ET
CHER POUR PIERREFITTE SUR SAULDRE ET MARCILLY**

Vu le Code du Sport en ses articles L311-1 à L 311-6 qui donne compétence aux Départements pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature et qui prévoit la création d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature,

Vu l'avis émis par la Mairie de Pierrefitte sur Sauldre, sur proposition du CDRP, pour inscrire le circuit des Césars, comme site inscrit,

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le projet de convention qui stipule les engagements pour la CCSR d'assurer le balisage, la signalétique ainsi que l'entretien des parcelles lui appartenant. Cette convention est fixée pour une durée de 3 années à compter de la validation par le Conseil Départemental.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'acter cette convention,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ce document,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer également la convention du site en cours sur Marcilly en Gault qui sera identique dans les termes.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVY

